



12, rue Léon Laval - L-3372 Leudelange
www.luxempart.lu
R.C.S. B27846

COMMUNIQUE DE PRESSE

Immobilisation des actions au porteur

Nomination de CapitalaWork Foyer Group comme dépositaire

Lors de sa réunion du 11 décembre 2014, le Conseil d'administration a désigné CapitalaWork Foyer Group S.A., ayant son siège social à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, en tant que dépositaire dans le sens de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions au porteur modifiant l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (la « Loi Immobilisation »).

Les actionnaires qui détiennent des actions physiques au porteur sont priés soit de les déposer sur un compte dépôt-titres d'une banque de leur choix, soit de les présenter à CapitalaWork Foyer Group S.A. pour que ces actions soient inscrites dans un registre spécifique.

Afin de pouvoir percevoir sans délai le dividende relatif à l'année 2014, les détenteurs d'actions physiques au porteur doivent présenter leurs actions avant fin mars 2015.

Si un détenteur ne présente pas ses actions avant le 5 février 2016, il en perdra la propriété.

Le Conseil d'administration
Leudelange, le 11 décembre 2014

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site www.luxempart.lu.
Contact: Alain Huberty - Tél. : (+352) 437 43 5101 - contact@luxempart.lu